

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION du comité Directeur

Du mercredi 11 janvier 2023 au CDOS - 28 rue Julien 69003 Lyon (salle Mélina Robert Michon)

I. Ordres du jour

Sujet I.01 – Commission pêche sous-marine	3
Sujet I.02 – Point sur les boîtes mails du CODEP69	3
Sujet I.03 – Résultats groupe de travail festival entre Rhône/Saône	3
Sujet I.04 - Actualisation des présentations des commissions sur le site du CODEP69	4
Sujet I.05 – Communication Facebook	4
Sujet I.06 – Point budget commissions	4
Sujet I.07 - Défiscalisation - ANS	5
Sujet I.08 - Point AURA	5
Sujet I.09 - Divers	6
Sujet 1.09 – Prochaines réunions du comité directeur	6

Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

<p><u>Membres comité directeur présents (10) :</u> HELSTROFFER Renaud (président) JAVILLIEY Alain (trésorier) SANTSCHI Samuel (trésorier adjoint) AUDOUY Patricia (secrétaire) CARRION Denis (administrateur) CURE Anne-Edith (administrateur) DE BELLEFON Claude (administrateur) FRAMINET Gilles (administrateur et commission enfants/jeunes) JALOUNEIX Yves (administrateur et commission enfants/jeunes) SENTENAC Pascale (administrateur)</p> <p><u>Présidents de commissions présents :</u> CORDIER Frédérique (apnée) BALANCHE Marc (président adjoint biologie et environnement) BIHOREAU Olivier (handisub@) FANTON Henri (audiovisuelle) RUET Alain (Président adjoint souterraine) GROSBOIS Guy (technique) CAILLON Patrick (tir sur cible)</p>	<p><u>Membres comité directeur excusés :</u> BEAUDIQUEZ Thierry (président adjoint) STUCKENS Anne (secrétaire adjointe et présidente commission enfants/jeunes) SURROCA Jérôme (vice-président) BARDASSIER Laurent (administrateur) BERTIN Vincent (administrateur) CORDIER Hervé (administrateur) GAY Valérie (administrateur) PAOLOZZI Stéphane (administrateur)</p> <p><u>Présidents de commission excusés :</u> DUFOUR Stéphane (nage avec palmes)</p> <p><u>Membres comité directeur absents :</u> GIRAUD Olivier (administrateur) LAFONT Catherine (administrateur)</p> <p><u>Présidents de commissions absents :</u> POTHE Franck (archéologie) LEAL RODRIGUEZ Diana et THIEBAUD Jérôme (hockey subaquatique) ARROYO Hélios (pêche sous-marine)</p>
--	--

Le quorum est atteint : 10 membres du comité directeur présents. Quorum atteint quand 1/3 des membres présents.

Sujet I.01 – Commission pêche sous-marine

Le représentant de la commission pêche sous-marine, Hélios ARROYO, n'a pas été présent aux réunions du comité directeur depuis février 2021, n'a pas fait parvenir de bilan de la commission pour 2021/2022 pour l'assemblée générale du CODEP69. La seule manifestation que le CODEP69 a reçu est une demande de financement d'une activité organisée par son club n'entrant pas dans une activité prévue par le CODEP69. Demande qui a été refusée.

Patrick CAILLON se propose de contacter Hélios afin d'échanger avec lui sur le sujet.

Sujet I.02 – Point sur les boîtes mails du CODEP69

Le CODEP69 s'oriente vers Google Workspace associations. Cette offre, gratuite, permet de générer et gérer nos adresses mails avec 30 GO par adresse mail et comprend aussi des outils collaboratifs (espace partagé, google meet (100 personnes sans limitations de durée mais pas de possibilités d'enregistrement), agenda, outils collaboratifs de création de contenus...).

Les adresses mails seront inchangées.

Stéphane DUFOUR est chargé de ce dossier et de l'écriture du process. Ce projet est en cours de développement.

Sujet I.03 – Résultats groupe de travail festival entre Rhône/Saône

Contrairement à ce qui a été écrit dans le précédent procès-verbal du comité directeur, Yves JALOUNEIX n'avait pas émis le souhait de faire parti de ce groupe de travail.

Un mail a été envoyé la semaine dernière pour faire le point sur l'avancée du groupe de travail, mais aucunes réponses n'ont été apportées et, à priori, aucun dossier est en cours de préparation.

En finalité, le CODEP69 viendra en support des clubs présents (Aquarius, Lyon Sport Métropole), sous réserve d'acceptation du dossier par la mairie de Lyon, en mobilisant les clubs pour aider à la logistique. Le club du Nautile confirme sa participation à cet événement. LSM et Aquarius travaillent sur l'organisation de cet évènement et dans un deuxième temps, feront part de leurs besoins auprès du CODEP69 et des clubs/SCA. Les besoins peuvent être : gonflage, transport des blocs, briefing, baptêmes adultes – enfants... Les baptêmes Handisub® peuvent être envisagés à condition d'avoir l'encadrement spécifique (encadrant EH1 au minimum) + la possibilité d'établir un certificat médical pour les baptisés.

Une exposition photos subaquatiques avaient été organisées, sur les lieux des baptêmes, par Vincent MARAN : à reproduire en ajoutant la collaboration d'Henri FANTON.

Pascale SENTENAC, de Lyon Sport Métropole sera l'interlocutrice entre ce club et le CODEP69 et Gilles FRAMINET avec le Nautile.

Flyer et moyens de communication à prévoir.

Le CODEP69 et les clubs/SCA seront présents les 1^{ier} et 2 juillet 2023. Les dossiers sont à déposer pour le 16 janvier 2023 au plus tard.

Sujet I.04 - Actualisation des présentations des commissions sur le site du CODEP69

Il est demandé aux présidents des différentes commissions du CODEP69 d'apporter une mise à jour des informations contenues dans leur présentation sur le site du CODEP69 en y intégrant les cursus de formations, images, vidéo...

- Site CODEP69 :

Les difficultés pour intégrer certains logos de commissions sur le site du CODEP sont normalement réglées.

La nouvelle API (Application Programming Interface), gérée par Hello asso, devrait régler les quelques problèmes rencontrés dans le paiement en ligne d'ici fin janvier 2023.

Sujet I.05 - Communication Facebook

Le site Facebook du CODEP69 est très peu exploité.

Renaud demande si les commissions qui ont des sites Facebook (technique, apnée, souterraine..) peuvent partager leurs informations sur le site du CODEP69.

Renaud demande également s'il existe un archivage des articles de presse parus à la suite de manifestations sportives (compétitions....).

Sujet I.06 - Point budget commissions

Comme vous le savez et annoncé lors de l'assemblée générale du CODEP69, le budget a été déficitaire sur la saison 2021/2022, ce déficit est assumé par décision du comité du CODEP69 afin de participer financièrement à la relance des activités du comité tant au niveau de l'organisation que de la mise en sécurité des pratiquants.

Pour cette saison, il a été nécessaire de trouver des solutions d'économie tout en maintenant l'activité. La commission technique étant celle ayant le plus d'activités, il lui a été demandé de réfléchir au réajustement de son budget afin de répondre à cet objectif.

Un équilibre est à trouver, au sein de la CTD, entre les activités déficitaires et les activités bénéficiaires.

La participation des encadrants et des stagiaires, pour les week-ends de formation, a été revue avec une majoration de :

- 30 euros/week-end pour les stagiaires hors CODEP69
- 20 euros/week-end pour les stagiaires en formation hors guide de palanquée, MF1, MF2.
- 10 euros/week-end pour les encadrants et les stagiaires du CODEP69

Ce schéma a été réfléchi pour la CTD69. Une réflexion doit être menée pour les autres commissions.

Ces mesures sont applicables depuis le 1er janvier 2023 et permettront sur les week-ends de janvier, février et mars 2023 d'estimer une réduction du budget de 2360 euros.

Les budgets prévisionnels des commissions vont être à élaborer dans les mois à venir. Un échange sera prévu avec les différentes commissions concernant ces budgets.

Il est également évoqué que la formation des niveaux 3 est à mesurer économiquement car cette formation n'est pas habituellement subventionnée par le CODEP69 et est normalement du seul ressort des clubs de plongée. Cette mesure de soutien aux clubs qui ne peuvent pas proposer d'ateliers verticaux doit être réévaluée pour ne pas peser défavorablement sur les budgets.

Sujet I.07 - Défisicalisation - ANS

- Défisicalisation : Un point sera fait lors de la réunion des présidents du 18 janvier 2023.
- ANS (agence nationale du sport) : La fédération perçoit une subvention nationale qui est répartie au niveau régional et départemental.

Le comité technique d'attribution des subventions au niveau régional a comme rôle de réceptionner les dossiers, vérifier l'éligibilité et réajuster éventuellement avec les clubs. Alain JAVILLIEY, trésorier du CODEP69, siègera à ce comité.

Sujet I.08 - Point AURA

La situation avec le comité AURA entraîne des difficultés relationnelles et techniques et amène à des blocages et de l'immobilisme au niveau de la région.

Sujet I.09 - Divers

Nous nous devons de mettre à jour régulièrement le matériel appartenant au CODEP69 mis à disposition des différentes commissions. C'est pour cela qu'il sera demandé prochainement aux commissions de faire cette mise à jour à partir des fichiers existants.

Sujet 1.09 – Prochaines réunions du comité directeur

Jeudi 16 mars 2023 à 19h30
Jeudi 11 mai 2023 à 19h30

La Secrétaire

Patricia AUDOUY



Le Président

Renaud HELSTROFFER

